

MAIRIE D'ASPACH



Arrondissement d'Altkirch
(Haut-Rhin)

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE D'ASPACH

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2542-3 et L 2542-4 ;

VU le code de la route ;

VU le domaine privé de la commune et notamment les espaces non bâties sis 984, 985, 986, 987 (réserve communale), 1048 (mairie), 244, 294 (MDA, stade), 1292, 1304, 1305 (cabane des chasseurs et le long de la rue du 26/11), 84, 239, 864 (Luetten), 322 (église, cimetière), 477, 879, 882, 883 (nouveau cimetière) ;

Considérant que les véhicules stationnant de manière prolongée sur les espaces privés de la commune, ainsi que la mécanique sauvage qui y est pratiquée génèrent de la pollution ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur les espaces non bâties privés précédemment cités, suite aux dépôts d'épaves, de véhicules hors d'usage et de travaux de mécanique dits sauvages.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement de tout véhicule, autre que ceux de la mairie, est interdit sur les espaces relevant du domaine privé de la commune, sis 294 (stade), 1304, 1305 (le long de la rue du 26/11).

Article 2 : Des autorisations d'accès et de stationnement pourront être délivrés par la commune selon les justifications (grands évènements, etc...).

Article 3 : Le stationnement de plus de 7 jours (véhicules ventouse) ; véhicule hors d'usage, épave, voiture, caravane, remorque, biens privés, etc... et l'entreposage de biens privés sur les domaines public et privé de la commune sont interdits.

Article 4 : Les travaux de mécanique dit sauvage sur tous les types de véhicules sont interdits sur l'ensemble des espaces relevant des domaines public et privé de la commune.

Article 5 : Les véhicules en infraction au présent arrêté seront verbalisés et placés en fourrière automobile.

Article 6 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Altkirch et M. le commandant de la Brigade Verte de Soultz sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ASPACH, le 11 décembre 2025.

Fabien SCHOENIG.

Maire d'ASPACH.

Destinataires :

Monsieur le commandant de la Gendarmerie d'Altkirch
Monsieur le président de la Brigade Verte de Soultz